

— A Lille, on poursuit deux anciens Frères des Écoles Chrétiennes qui, avec un domestique et un pharmacien, sont accusés du crime d'avoir reconstitué une Congrégation. C'est avec cela qu'on amuse les imbéciles et la canaille.

— Les Jésuites de Mouveaux ont été chassés de leur maison, le 16 mai.

— A Paris on vend présentement le mobilier des anciens couvents volés. Et après cela, les bonnes gens, à courte vue, iront toujours proclamant que la persécution ne sévit pas au beau pays de France.

La béatification de deux industriels. — Le tribunal diocésain de Lille, après avoir tenu 50 séances et entendu un nombre considérable de témoins, a prononcé une sentence dont voici la partie essentielle, au sujet de MM. Philibert Vrau et Camille Feron-Vrau, grands industriels lillois, décédés pieusement il y a quelques années.

« Nous avons acquis la conviction que ceux-ci ont pratiqué les vertus théologiques et morales, et plus spécialement la foi, la charité, l'humilité, la pauvreté pratique, la dévotion au Très Saint-Sacrement et à la Bienheureuse Vierge Marie à un degré vraiment héroïque, et, partageant l'opinion générale qu'ils ont vécu saintement, nous jugeons qu'il y a lieu de demander à la Sainte Église d'instituer un second procès dont la conclusion serait la béatification des serviteurs de Dieu, Philibert Vrau et Camille Feron-Vrau. »

Activité catholique. — La plus grande activité catholique règne dans tous les diocèses de France. L'épiscopat et le clergé s'y montrent admirables de dévouement.

Citons entre autres le diocèse de Quimper, en Bretagne, qui compte maintenant 200 Unions d'action catholique pour 314 paroisses. Un bureau diocésain vient d'y être institué, par Mgr Duparc, pour lier entre eux tous les comités de paroisses. C'est l'évêque lui-même qui trace le programme d'action. Les œuvres sont partagées en quatre sections : œuvres de foi et de piété ; œuvres scolaires et post-scolaires ; œuvres de presse et de propagande ; œuvres charitables et sociales.

Mgr Duparc a aussi institué un *Livret de catholicité* que devront se procurer toutes les familles du diocèse. Sur ce livret de famille, seront inscrits les noms du père et de la mère, avec la date de leur mariage, les noms des enfants avec les dates importantes de leur vie chrétienne.

BELGIQUE

Vote de la loi scolaire. — Le sénat a voté définitivement, le 14 mai, la loi scolaire qui, dans une certaine mesure, consacre l'égalité de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel au sujet des subsides publics. C'est là une nouvelle victoire pour le parti catholique.